

ASSEMBLÉE DU 26 JANVIER 2022

À 17:00 HEURES

- ORDRE DU JOUR -
N/D : 1-5-3/07

À la demande de la Santé publique

Formule spéciale en raison du coronavirus (COVID-19)

**Séance ordinaire à huis clos
Participation des élus par visioconférence**

si vous aviez des interrogations portant sur l'ordre du jour ou des questions pour les membres du Conseil, de les acheminer à la direction générale, par courriel, soit :

↔ bouchardj@mrclassomption.qc.ca;
↔ deslongchampsn@mrclassomption.qc.ca.

1. - **PRÉLIMINAIRES**

- 1.1 - Ouverture de la séance;

- 1.2 - Adoption de l'ordre du jour;

- 1.3 - Adoption du procès-verbal (24 novembre 2021);

2. - **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

2.1 - Avis de conformité :

2.1.1 Règlement numéro 300-44-2021 de la Ville de L'Assomption;

2.1.2 Règlement numéro 578-2 de la Ville de L'Épiphanie;

2.2 - Comité consultatif agricole (CCA) :

2.2.1 Nomination des membres;

2.2.2 Nomination du président;

2.3 - Modification de la résolution numéro 21-03-057 touchant la valorisation des terres en friche – action 2 du plan de développement de la zone agricole;

2.4 - Octroi d'un mandat relatif à la démarche régionale sur les îlots de chaleur;

2.5 - Complexe environnemental de la MRC de L'Assomption :

2.5.1 Adoption du règlement d'emprunt numéro 175 autorisant un emprunt de 2 701 912.50 \$ visant à financer l'achat des immeubles du « Golf de la Presqu'île;

2.5.2 Dépense supplémentaire au mandat relatif au l'étude géotechnique et une évaluation environnementale de site (phases 1 et 2) :

2.6 - Appui au projet de la Fiducie de conservation des écosystèmes de Lanaudière;

3. - **ADMINISTRATION**

3.1 - Dépôt du rapport d'autorisation de dépenses et de paiement;

3.2 - Dépôt de l'état des résultats en date du 30 novembre 2021;

3.3 - Adoption du règlement numéro 176 décrétant la répartition des dépenses de la MRC de L'Assomption, selon les fonctions non-prévues au deuxième alinéa de l'article 188 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ainsi que la contribution à un organisme de développement économique (dispositions de la Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016, L.Q., 2015, c. 8), également, une contribution sera prélevée pour la gestion des matières résiduelles, la gestion des RDD et des écoparcs, conformément aux déclarations de compétence en ces matières.

3.4 - Transfert de fonds à l'organisme CieNOV;

3.5 - Délégation au directeur général d'octroyer le contrat d'assurances générales pour l'année 2022;

3.6 - Dépôt et adoption du décret de la population 2022;

- 3.7 - Résolution pour autoriser le préfet ainsi que le directeur général à payer les comptes déjà approuvés au budget de l'année 2022 et établis à 18 805 547 \$;
- 3.8 - Conférence économique Desjardins des grandes chambres de Lanaudière (demande de commandite);
- 3.9 - Matières résiduelles :
 - 3.9.1 Appel d'offres pour le tri et le conditionnement des matières recyclables;
 - 3.9.2 Renouvellement de l'entente entre la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et la Ville de L'Épiphanie pour le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR);
 - 3.9.3 Ajout de service sur le territoire de la Ville de L'Épiphanie;
- 3.10 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement de gestion contractuelle;
- 3.11 - Bris d'une conduite d'eau à l'écoparc (Écocentre);
- 3.12 - Demande auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans les travaux d'entretien de cours d'eau en 2022;
- 3.13 - Coordonnateur à la gestion des cours d'eau, modification du statut d'emploi;

4. - **AUTRES SUJETS**

4.1 - Fonds régions et ruralité :

4.1.1 Développement du réseau cyclable avec Vélo-Québec;

4.1.2 Priorités d'intervention 2022-2023;

4.2 - Développement social :

4.2.1 Renouvellement de l'entente de la Fondation Lucie et André Chagnon – Soutien de la démarche territoriale visant l'amélioration des conditions de vie par la réussite éducative et la solidarité et l'inclusion sociale;

4.2.2 Prolongation du contrat de la coordonnatrice au développement social;

4.3 - Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME) :

4.3.1 Signature de l'advenant 2021-12 au contrat de prêt dans le cadre du programme;

4.3.2. Modification de la Politique d'aide d'urgence aux PME (COVID-19);
(Avenants 2021-11 et 2021-12)

4.4 - Nomination au sein de divers comités :

4.4.1 FIL;

4.4.2 Commission en environnement et aménagement;

4.4.3 Comité porteur du logement social du Plan d'action collectif territorial engagé (PACTE);

4.5 - Varia;

5. - Période de questions;

6. - Levée de l'assemblée.